



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE
D'ESSERTS - BLAY
(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf mai deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Christine FECHOZ, Mme Marie-Ange RODRIGO, M. Philippe SAGANEITI, M. David LASSIAZ, Mme Denise GAUDICHON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Christophe COMBREAS, M. David TARTARAT-BARDET, M. Pierre MEINDER, excusé, pouvoir de vote à M. Bernard PERONNIER, M. Christophe MERCIER, conseillers municipaux

Secrétaire : M. Bernard PÉRONNIER

<i>Nombre de membres en exercice</i>	15
<i>Nombre de membres présents</i>	11
<i>Nombre de membres absents excusés</i>	1
<i>Nombre de membres absents non excusés</i>	3
<i>Pouvoirs de vote</i>	1
<i>Nombre de membres votants</i>	12
<i>Date de la convocation</i>	3 mai 2023
<i>Date d'affichage de la convocation</i>	3 mai 2023

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉLIBÉRATION 2023-018 - Emprunts pour le financement du chantier de réhabilitation des granges souscrits auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

EMPRUNTS	DURÉE	BANQUES	
		Crédit agricole des Savoie	Banque populaire AURA
138 000 € granges reste à charge	20 ANS	4.39 %	4.17 %
281 000 € granges FCTVA+subventions	2 ANS	4.25 %	3.78 %

DÉLIBÉRATION 2023-019 - Emprunts pour le financement du chantier d'enfouissement des réseaux secs de la mairie à l'église souscrits auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

EMPRUNTS	DURÉE	BANQUES	
		Crédit agricole des Savoie	Banque populaire AURA
177 000 € réseaux secs reste à charge	20 ANS	4.39 %	4.17 %
59 000 € réseaux secs FCTVA+subventions	2 ANS	4.25 %	3.78 %

DÉLIBÉRATION 2023-020 – Décision modificative n°1 du budget principal 2023 – affectation de crédits au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » : 2000 € pour des actions de stérilisation menées par la commune en lien avec l'association Chats Vagabonds, suite à des plaintes en raison d'un problème sanitaire posé par la prolifération de chats errants gîtant dans le quartier des Cours.

DÉLIBÉRATION 2023-021 – Décision modificative n°2 du budget principal 2023 – affectation de crédits au chapitre 024 réservé aux opérations d'ordre de cessions (correction d'imputation comptable d'une prévision budgétaire) : les 3000 € générés par la vente du Nissan intégrés au compte 775 « produits des cessions d'immobilisations » doivent d'abord être affectés au chapitre 024.

Le maire,
Raphaël THEVENON

Affiché à la mairie le 11 mai 2023

Publié sur le site internet de la commune www.esserts-blav.fr, le 11 mai 2023